

AFFAIRE N° 8. - Classement démographique de la Ville dans la catégorie supérieure.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par décret n° 601182 du 30 DECEMBRE 1968, la population de la Commune de Saint-Denis a été fixée pour compter du 1er Janvier 1969 à 85 444 habitants.

Je vous demande, en conséquence, d'adopter pour compter de cette date le classement de la Ville dans la catégorie démographique de 80 000 à 150 000 habitants et d'adopter les échelles de traitement correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Denis, le 14 janvier 1970

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler

P. copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signé: Ch. Vergereau